



Communiqué

Le 11 juillet 2005

Pour diffusion immédiate

LE PROJET D'EXPANSION DU CANAL DE DÉRIVATION A REÇU L'APPROBATION POUR COMMENCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le projet a franchi l'étape cruciale du processus d'examen environnemental

Winnipeg, MB – La Commission du canal de dérivation du Manitoba (CCDM) a annoncé aujourd'hui qu'elle avait obtenu les approbations environnementales fédérale et provinciale pour commencer les travaux de construction du projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge.

« Des événements récents ont fait ressortir le rôle important du canal de dérivation dans la protection de l'économie du Manitoba et de notre environnement contre de graves inondations », a déclaré Reg Alcock, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé. « En protégeant Winnipeg, West St. Paul et East St. Paul contre une crue telle qu'il peut en survenir une tous les 700 ans, le nouveau canal de dérivation élargi génèrera des retombées sociales et économiques à long terme pour les futures générations. Je suis heureux que la Commission du canal de dérivation du Manitoba se soit engagée à remplir les conditions de l'examen environnemental du gouvernement fédéral afin que les travaux puissent commencer. »

« Dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale, la CCDM a entrepris une vaste consultation auprès du public, qui comprenait des discussions avec les organismes non gouvernementaux, les municipalités locales, les organisations autochtones et le public », a indiqué Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba. « Le point de vue du public a permis d'apporter d'importantes modifications au projet, dont des mesures de protection des eaux souterraines, de contrôle de l'érosion et de protection de l'habitat. L'annonce d'aujourd'hui tient compte de ces améliorations et des futurs efforts de la CCDM pour protéger l'environnement tout au long du projet. »

« En plus d'améliorer la protection contre les inondations, le projet d'expansion du canal de dérivation constitue un projet écologique qui aura des retombées à long terme pour toute la population du Manitoba », a souligné Ernie Gilroy, directeur de la CCDM. « Au cours des deux dernières années, la CCDM et ses conseillers en environnement ont travaillé en étroite collaboration avec les organismes de contrôle fédéraux et provinciaux afin de satisfaire à toutes les exigences relatives au processus d'examen environnemental collectif. La réception de l'approbation du projet constitue une étape cruciale. Et nous espérons commencer la construction très prochainement. »

Conformément à l'*Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale*, le Canada et le Manitoba ont participé à un examen collectif détaillé du projet d'élargissement du canal de dérivation. Dans le cadre de ce processus, à la fin de mai, le gouvernement du Canada a présenté un rapport d'examen sur le projet aux fins d'examen du public. De plus, en février, la Commission de protection de l'environnement du Manitoba (CPEM) a entrepris un processus d'audiences publiques de quatre semaines; elle a ensuite présenté un rapport sur le projet au ministre de la Conservation du

Manitoba. Aujourd'hui, le ministère provincial de la Conservation a délivré un permis pour le canal de dérivation et le gouvernement du Canada a conclu que le projet ne pouvait probablement pas avoir d'incidence sur l'environnement en raison des mesures d'atténuation prévues. La CCDM s'est engagée à remplir les conditions fédérales et provinciales relatives à l'approbation environnementale tout au long du projet.

M. Gilroy a remercié le public, les organismes non gouvernementaux, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, la CPEM et toutes les personnes qui ont participé au processus d'approbation environnementale. « Nous espérons continuer de travailler ensemble pendant la réalisation de ce projet important », a déclaré M. Gilroy.

La construction devrait commencer à la fin du mois; elle devrait durer plus de cinq ans. À partir du printemps 2009, le projet devrait protéger Winnipeg et ses environs d'une crue telle qu'il peut en survenir une tous les 700 ans; le pont et les travaux connexes devraient être terminés en 2010.

Le canal de dérivation actuel a été construit entre 1962 et 1968 après la crue de la rivière Rouge de 1950. Depuis sa construction, le canal a permis d'éviter plus de 8 milliards de dollars de dommages à l'économie de la province – sans compter les dommages environnementaux. La construction du canal de dérivation initial avait coûté 63 millions de dollars.

À la suite de l'« inondation du siècle », survenue en 1997, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont investi 130 millions de dollars dans des mesures de protection contre les inondations, dont 110 millions de dollars étaient destinés aux collectivités rurales du Manitoba. Au même moment, la Commission mixte internationale (CMI) a examiné le niveau de protection contre les inondations de Winnipeg. En 2003, le Canada et le Manitoba ont décidé d'élargir le canal de dérivation de la rivière Rouge et le Canada a désigné le projet comme étant une infrastructure nationale prioritaire.

Le projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge, qui consiste à doubler la capacité du canal actuel, déviara encore plus d'eau en cas d'importantes crues. En augmentant le niveau de protection, c'est-à-dire en protégeant Winnipeg et ses environs d'une crue telle qu'il peut en survenir une tous les 700 ans, le nouveau canal protégera plus de 450 000 Manitobains et Manitobaines, plus de 140 000 habitations et plus de 8000 entreprises, et évitera plus de 12 milliards de dollars en dommages à l'économie de la province.

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
(204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1 866 356-6355

Lise Jolicoeur, attachée de presse
Cabinet de l'honorable Reg Alcock
Gouvernement du Canada
(613) 957-2566

Naline Rampersad
Service des communications du Manitoba
(204) 945-1494